

Nîmes, le **13 AVR. 2023**

La Préfète du Gard

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département

En communication à :

- Monsieur le sous-préfet d'Alès
- Madame la sous-préfète de Le Vigan

Objet : Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

La loi n°54-415 du 14 avril 1954, a institué le dernier dimanche d'avril comme journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation. Chaque année des cérémonies officielles sont organisées à Paris et dans les territoires.

En conséquence, cette cérémonie de commémoration sera exceptionnellement organisée à Nîmes, le dimanche 30 avril 2023 à **10 heures** au monument des Martyrs de la Résistance, boulevard Jean Jaurès.

Je vous rappelle qu'à cette occasion les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales et vous demande également de vérifier le bon état des drapeaux utilisés.

Le message de madame la ministre des Armées vous sera envoyé ultérieurement et il vous conviendra de le lire lors de la cérémonie que vous pourrez organiser dans votre commune pour célébrer cette journée nationale.



Marie-Françoise LECAILLON